

# Notre université continue d'avancer

Depuis la rentrée, quatre CA se sont tenus, qui ont permis de faire face à l'urgence d'une crise sanitaire éprouvante, mais aussi de faire aboutir des chantiers importants, comme la mise en place de la phase expérimentale du télétravail (présentée le 13 octobre) ou la régularisation des bilans sociaux, indispensables à la réflexion stratégique (CA thématique du 27 octobre).

Le CA du 17 novembre a traité de nombreux dossiers parmi lesquels la **création d'un nouveau service commun**, le **deuxième budget rectificatif 2020** et la **campagne d'emploi 2021**. Il a également voté **l'exonération des droits d'inscription pour les doctorant·e·s assurant au moins 48h de charges de cours, et pour les étudiant·e·s assurant au moins 200h de vacations**. Enfin, ce CA a été l'occasion de porter la parole de notre université dans un contexte politique national très préoccupant pour les universités : une **motion relative à la loi de programmation de la recherche (LPR)** a été votée à l'unanimité, pour rappeler l'opposition de l'établissement à plusieurs dispositions prévues par la loi et dont la mise en œuvre nous appellera à la plus grande vigilance.

## # LA MAISON DE L'IMAGE ET DU NUMÉRIQUE (MIN) : UN NOUVEAU SERVICE COMMUN POUR L'UT2J

Le CA du 10 mars 2020 s'était prononcé en faveur de la création d'un service commun dédié à l'innovation pédagogique et au développement de ressources numériques pour l'enseignement et la recherche. Ce projet de restructuration de la DTICE a pour objectif de poursuivre et consolider les missions du service et d'offrir un soutien renforcé aux enseignant·e·s et chercheur·e·s qui recourent de façon désormais intensive aux outils numériques et audiovisuels. Dans une deuxième étape, les statuts de ce nouveau service ont été soumis pour approbation au CA. Ces statuts ont été élaborés tout au long de l'année au terme d'une large concertation entre l'équipe politique (VP CA, VP DUNSI), le service des Affaires générales, et l'ensemble des membres de la DTICE : depuis novembre 2019, dix réunions se sont succédées pour produire les versions successives de ce texte (onze versions au total). Dans le cadre prévu par le Code de l'Éducation, ce nouveau service s'appuiera sur un large conseil de 31 membres. La version soumise au CA du 13 octobre n'ayant pas reçu, à une voix près, la majorité absolue requise pour le vote de statuts, elle a été retravaillée. Une nouvelle version supprime la référence à un article du Code de l'Éducation qui gênait certains mandaté·e·s du Comité Technique. **Les statuts ont été approuvés par 19 voix pour, 9 contre et 2 abstentions. L'établissement est ainsi doté d'un service mieux armé pour accompagner l'ensemble de la communauté universitaire dans la création et la diffusion de ressources pédagogiques et scientifiques.**

## # UN BUDGET RECTIFICATIF QUI REFLÈTE LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Les ajustements observés lors du premier budget rectificatif, voté en juillet, étaient nettement plus réduits que d'ordinaire, du fait des incertitudes liées à la crise sanitaire. C'est donc à l'occasion de ce deuxième budget rectificatif (BR2), présenté par le VP Moyens et Prospective, que l'on a pu véritablement mesurer l'impact de la crise sur le budget, même si elle n'explique pas entièrement les mouvements budgétaires de cette année. La variation globale est limitée (0,1% du budget), mais le détail fait apparaître certains écarts par rapport au prévisionnel imputables à la situation que nous traversons. Ainsi, les achats induits par la crise ont augmenté les dépenses de fonctionnement (équipement informatique et audiovisuel, produits sanitaires). Les prévisions de recettes ont été revues à la baisse du fait, en particulier, de la diminution des budgets ERASMUS, de l'annulation de formations à destination des étudiant·e·s étranger·ère·s, ou de non-perçus pour la partie recherche. En retour, certaines activités réduites ou annulées ont eu un impact sur les frais de masse salariale, revus à la baisse. **Le BR2 a été voté par 25 voix pour et 4 abstentions.** Le VP Moyens et Prospective a redit l'importance d'être vigilants vis-à-vis des effets à plus long terme de la crise. Le budget 2021 sera élaboré en tenant compte des éclairages apportés par le BR2.

## # VOTE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI 2021

Après la validation de la campagne d'emploi 2021 des enseignant·e·s du 1er et du 2nd degré (CA du 22 septembre), c'est la campagne d'emploi 2021 des emplois statutaires d'enseignant·e·s-chercheur·s·es et de BIATSS qui a été présentée au conseiller·ère·s ce 17 novembre. Elle est le résultat d'un long processus de concertation qui associe, sous l'égide du VP CA et de la DRH, les composantes pédagogiques et l'ensemble des services de l'établissement. Des contraintes très fortes pèsent sur les deux campagnes dans la mesure où, depuis plusieurs années, le ministère n'augmente plus notre potentiel de postes titulaires ou alors de façon très marginale et exceptionnelle. Pour autant, les besoins des composantes et des services continuent de s'accroître. Dans un tel contexte, les campagnes reposent donc essentiellement sur les possibilités internes de redéploiement des postes dont l'établissement peut disposer. Des éléments de méthode précis ont été stabilisés au travers d'un mémento pour permettre une compréhension plus fine des arbitrages réalisés. Ce mémento, élaboré par le VP CA et la DRH, a été exposé en détail devant le Comité Technique. Il définit en particulier les conditions de mise en réserve des postes, les principes de redéploiement en faveur des composantes prioritaires, le respect des proportions entre concours internes et externes, etc. La méthode mise en place permet de prendre en compte certaines priorités et d'effectuer des rééquilibres afin de répondre aux besoins les plus manifestes et préserver au mieux les collectifs de travail. Cela s'est traduit cette année par le redéploiement de trois supports d'enseignants-chercheurs, ou par le renforcement de certains services comme la DSI. Ces actions restent insuffisantes au vu des besoins exprimés, et le travail mené au niveau budgétaire pour dégager de nouvelles marges de manœuvre doit prioritairement contribuer à augmenter ces possibilités.

**La campagne d'emploi 2021 a été votée à une large majorité :**

**Campagne enseignant.e.s-chercheur.e.s : 19 pour, 5 contre, 1 abstention et 3 NPPV**

**Campagne BIATSS : 20 pour, 7 contre et 1 abstention**

### MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2020

« Le Conseil d'administration de l'université Toulouse - Jean Jaurès, réuni en séance plénière le 17 novembre 2020, prend acte de l'adoption, le 9 novembre 2020 en commission mixte paritaire, du texte de la Loi de programmation de la recherche (LPR) dans sa version désormais finale et soumise au vote du Parlement ce mardi 17 novembre 2020.

Il réitère son désaccord avec de nombreux points majeurs de cette loi, et restera extrêmement vigilant quant à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs proposés aux universités, particulièrement les chaires de professeur·e·s juniors, les CDI de mission scientifique et l'exemption de qualification par le CNU dans le recrutement des enseignant·e·s-chercheur·e·s, des dispositifs qui ébranlent le droit de l'enseignement supérieur.

De la même manière, la liberté d'expression et d'opinion, tout comme les libertés académiques, doivent demeurer pleines et entières pour tou·te·s les membres de la communauté universitaire. »

**Votée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.**